

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 octobre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 949

présenté par

M. Delaporte, M. Guedj, M. Aviragnet, Mme Battistel, M. Califer, M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. David, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

**ARTICLE 43**

I. – À la deuxième ligne de la seconde colonne du tableau de l'alinéa 2, substituer au montant :

« 108,4 »

Le montant :

« 108,9 ».

II. – En conséquence, à la troisième ligne de la même colonne du même tableau du même alinéa, substituer au nombre :

« 105,6 »

le nombre :

« 106,6 ».

III. – En conséquence, à la quatrième ligne de ladite colonne dudit tableau dudit alinéa, substituer au nombre :

« 16,3 »

le nombre :

« 14,8 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement d'appel des députés socialistes et apparentés vise à augmenter le budget affecté à Santé Publique France.

En effet, nous constatons qu'en 2022, le budget de cette agence essentielle dans le virage de la prévention était de 3,3 milliards d'euros en crédits de paiement.

En 2024, ce budget serait de 1,7 milliard d'euros, soit un budget divisé par 2 !

Le nombre d'ETPT passerait - lui - de 718 à 674, soit une baisse de 6,5%.

Par cet amendement, nous souhaitons préserver les capacités d'action de Santé Publique France, notamment pour impulser une véritable politique de santé publique.